



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Jeudi 20 octobre 2022	<b>Heure de départ</b>	16 h	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : 8 °C)	<b>Vent:</b> 30 km/h (Sud-Ouest)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	Ø	<b>Inscriptions totales</b> 66
<b>Paris mutuels</b>	\$192,850			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge en formation</b>
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

Nous avons reçu un certificat de résultat d'analyses positif TCO<sub>2</sub>, pour le 16 octobre :

- Course 8 – #1, "SEA LAIRD" (HPIE) arrivé en 1<sup>re</sup> position
- Entraîneur : Matthew McDonald
- Numéro de la carte de test TCO<sub>2</sub> : 452228915
- Résultat : 39.5 mmol/L

M. McDonald passera au bureau des juges dimanche prochain pour chercher sa trousse de divulgation.

"SEA LAIRD" (2PN10) a été inscrit sur la liste des juges (Règle de la CAJO 9.07.01 (iv) (admissibilité) et 20.01.01(j) (liste des juges)) et devient inadmissible à concourir pour 30 jours, du 20 octobre au 18 novembre, inclusivement) (Décision #1919575).

Les juges ont opéré un retrait hâtif (transportation) du cheval, "LAA DEE GAA ", de la Course 8.

### **Courses :**

- Clarke Steacy a été autorisé à se retirer d'une course.
1. Examen du bris d'allure survenu au #1, "LOCHABER", (Robbie Robinson), avant le poteau de ¼ de mille. Lors du bris d'allure, le #1 a provoqué des obstructions au #3, "ARTHUR SHELBY", (Robert Shepherd), #4, "SIR LUCKNOW", (Pascal Berube), et au #5, "MASTER FENCER", (Jimmy Gagnon). Aucun placement n'est requis comme le #1 a terminé la course en 6<sup>e</sup> position (la dernière). Rien d'autre à signaler.
  2. Examen de la performance du #5, "DADDYS EYES", (Robert Shepherd), avant le poteau de ½ de mille. Bien que le #5 ait heurté trois pylônes consécutifs, le cheval n'a fait aucune sortie. Aucune infraction signalée. Rien d'autre à signaler.
  3. Examen de la performance du #7, "HEAVENLY EVELYN", (Robert Shepherd), dans le dernier droit. Le cheval éprouve des difficultés sans pourtant faire des bris d'allure. Rien d'autre à signaler.
  4. Le vétérinaire a opéré un retrait tardif (maladie) du cheval, "CAPTEUR DE REVE". Un remboursement de \$105 a été opéré. Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours). Rien d'autre à signaler.
  5. Rien à signaler.
  6. Le #2, "YOU GOT THIS", (Ryan Guy), a fait un bris d'allure avant le poteau de ¾ de mille et se qualifie pour les bris d'allure dans des courses consécutives sur une piste rapide. L'entraîneur en a été averti. Rien d'autre à signaler.
  7. Rien à signaler.
  8. Examen du bris d'allure survenu après le départ au #5, "ASA IM READY", (Stephane Brosseau), qui a terminé la course en 4<sup>e</sup> position. Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'a été commise. Rien d'autre à signaler.
  9. Rien à signaler.
  10. Nous avons discuté de la cadence de la course dans le deuxième quart (27 57<sup>3</sup>) avec le conducteur du #4, "PHENOM SEELSTER", (Pascal Bérubé). L'explication qu'a donnée M. Bérubé (vent fort, jeune cheval concourant en tête et finissant la course en 9<sup>e</sup> position) a été acceptée et aucune action

réglementaire n'est requise. Rien d'autre à signaler.

**Réclamations :**

Aucune